

## **DECISION N°40/2022**

### **Objet : Avenant n° 1 Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Sélestat**

La Ville de Sélestat a conclu des marchés en vue de la fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Sélestat.

Ce marché a été passé avec la société SIPLEC de 94200 IVRY SUR SEINE et a été conclu pour un montant total de 92 000,00 € HT soit 110 400,00 € TTC. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an jusqu'au 31 décembre 2020 et reconductible 3 fois. La durée maximale du contrat est donc de 4 ans.

Suite à la hausse du carburant, un avenant est nécessaire afin d'augmenter le montant maximum du marché. Le marché passera donc d'un montant maximum initial de 92 000,00 € HT à un montant maximum de 122 000,00 € HT.

Il est donc nécessaire d'augmenter le montant du marché d'un montant de 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC et de passer un avenant intégrant ce besoin complémentaire.

Conformément à l'article [R. 2194-5 et R.3135-5] du code de la Commande Publique; ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances qu'une autorité contractante diligente ne pouvait pas prévoir.

### **Le Maire de la Ville de Sélestat,**

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** l'avis favorable de la Commission des Marchés du 26 août 2022 concernant cet avenant,
- Vu** les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 011, imputation interne 60622 - 02003
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- 2 -

**DECIDE :**

D'établir l'avenant n° 1 au marché fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Sélestat pour un nouveau montant maximum de 122 000,00 € HT soit 146 400,00 € TTC.

(CPA/es)

Fait à Sélestat, le 26 août 2022

Le Maire,



**Marcel BAUER**